

A PROPOS DE TESTAMENT.—(Réponse à N. M.)—Q. J'ai une tante sans enfant qui a fait son testament le dernier lundi de décembre de l'année dernière. Je voudrais en connaître le teneur, et j'en ai demandé une copie au notaire qui a fait le testament et il me l'a refusée, prétendant ne pouvoir me donner aucune copie du vivant de sa cliente.

Quels moyens prendre pour en connaître le teneur?

R. Le notaire a parfaitement raison en refusant de laisser prendre connaissance du testament dont il s'agit, et cela pendant la vie du testateur. C'est même plus qu'un droit que possède le notaire, c'est un devoir dont il ne peut se départir en vertu de la loi, aussi bien qu'en vertu du secret d'office.

Notre correspondant devra donc attendre la mort du testateur avant de connaître le testament ou elle exprime ses dernières volontés. Ce n'est qu'à ce moment que les héritiers peuvent se rendre compte des volontés du défunt.

La raison est facile à donner pour laquelle le testament doit rester secret, c'est qu'il serait immoral et dangereux de rendre public les clauses d'un testament pendant la vie de celui qui l'a signé. Ne serait-ce pas inciter les futurs héritiers à prendre toutes sortes de moyens pour jouer au plus vite de leur part d'héritage; ou à même vu des tentatives d'homicide contre les personnes qui avaient ainsi testé en faveur d'autres personnes à la connaissance de ces dernières.

La loi a donc été très sage en imposant ainsi le secret des clauses testamentaires jusqu'à la mort du testateur.

Les héritiers d'une personne ne peuvent pas même être témoins au testament, et s'ils l'étaient, par hasard, les donations qui leur seraient faites dans le testament deviendraient nulles.

RESPONSABILITE DU SECRETAIRE-TRESORIER.—(Réponse à L. L.)—Q. Un secrétaire trésorier a été trouvé relictuaire d'une somme d'au-delà de mille piastres, d'après le livre de compte de la municipalité, lors de la vérification.

Or, peu de temps après que l'on eut constaté ce déficit un nouveau maire entra en charge et fit avec le secrétaire-trésorier un compromis par lequel il était entendu que moyennant le paiement du dixième de la somme, le dit secrétaire-trésorier serait libéré vis-à-vis de la corporation municipale.

Cette entente entre le nouveau maire et le secrétaire-trésorier a été plus tard approuvée par les conseillers. Est-ce que la corporation municipale est liée par cette décision; quelle est la légalité de cet acte; et le secrétaire-trésorier est-il libéré vis-à-vis de la corporation?

R. Nous ne croyons pas que la légalité de l'acte posé par le conseil en libérant le secrétaire-trésorier des neuf dixièmes du montant dont il est déclaré relictuaire par la vérification de ses livres.

D'abord il y a tout lieu de croire que le secrétaire-trésorier, en entrant en fonction, a dû donner le cautionnement requis par l'article 151 et suivants du code municipal.

Comme ce cautionnement ne doit pas être inférieur à cinq cents piastres, il a en fait donné que la municipalité trouve protection dans le cautionnement, au moins pour cette somme.

Or, de deux choses, l'une, ou le secrétaire-trésorier a donné le cautionnement requis par la loi, et, conséquemment la corporation municipale possède une garantie pour combler le déficit constaté dans les livres de cet officier municipal, ou le cautionnement n'a pas été exigé par le conseil municipal et dans ce cas l'article 156 trouve son application.

Cet article déclare, entre autres choses, que le secrétaire-trésorier qui n'a pas fourni le cautionnement suivant la loi peut tout de même remplir les devoirs de sa charge, mais dans ce cas, le maire et les conseillers encourent la responsabilité des déficits qui peuvent survenir de la part du secrétaire-trésorier d'une façon solidaire.

En effet, voici ce que dit l'article 156 C. M.—
"El cautionnement doit être donné par le secrétaire-trésorier dans les trente jours qui suivent sa nomination."

Néanmoins, le défaut de cautionnement n'empêche en aucune manière le secrétaire-trésorier de remplir les devoirs de sa charge; mais les membres du conseil qui permettent au secrétaire-trésorier d'agir comme tel, sans cautionnement, deviennent solidairement, respectivement, avec lui envers la corporation, pour l'accomplissement fidèle de ses fonctions et pour le paiement de tous les deniers dont il peut être redevable, dans l'exercice de la charge, en capital, intérêts, frais, amendes ou dommages-intérêts.

La responsabilité indiquée dans le présent article est celle à laquelle s'obligent, solidairement avec le secrétaire-trésorier, les cautions de "ce dernier".

Au reste, il n'y a pas de doute qu'une corporation municipale ne peut faire de compromis dans un cas où le secrétaire-trésorier a été trouvé relictuaire. La loi trace au conseil municipal la conduite qu'il doit tenir dans ce cas, dans les articles 642 et suivants du code municipal. Et si le conseil refuse de faire observer la loi, tout contribuable intéressé peut intenter des procédures pour forcer le conseil à s'acquiescer de sa dette.

Pour être plus clair, disons que, lorsqu'il est constaté un déficit dans les livres du secrétaire-trésorier, dans les quinze jours qui suivent la signification de la copie de la résolution par laquelle le conseil accepte le rapport des vérificateurs, le secrétaire-trésorier doit s'acquiescer envers la corporation du montant dont il est trouvé relictuaire; et si le secrétaire-trésorier ne se conforme pas à la loi dans les quinze jours de la signification de l'avis, la corporation, ou à défaut, tout contribuable, dit l'article 640 du code municipal, peut poursuivre le secrétaire et le condamner à payer le montant dont il est reconnu ou dont il sera déclaré relictuaire par le tribunal et, en sus, toute autre somme que le tribunal peut lui imposer, ainsi que les frais de la poursuite.

Il est à remarquer que le jugement du tribunal comporte la condamnation du secrétaire-trésorier à payer la somme dont il est relictuaire en entrant au conseil, ainsi que l'indiquent les articles 640 et 642 du code municipal, mais encore une fois, en face du serment d'office des officiers de la corporation, nous ne comprenons vraiment pas qu'il ait pu faire don à une tierce personne aux dépens et au détriment de tous les contribuables de la municipalité.

ERREUR DANS UN ACTE.—(Réponse à S. L.) Q. Je voudrais savoir si un erreur de numéro dans un acte notarié et enregistré peut me causer des ennuis. J'ai acheté une terre qui est réévaluée décrite comme lot No 8, lorsque nous avons passé l'acte de vente, le vendeur a déclaré qu'il vendait le lot No 8, et le notaire a également lu dans l'acte qu'il s'agissait du lot No 8. Lorsque j'ai reçu mon acte de vente, j'ai constaté que le notaire avait mentionné le lot No 18 au lieu du No 8, et je voudrais savoir s'il y avait un danger pour moi, qui suis l'acheteur, à une annulation de vente, et, dans ce cas, le pourrais-je faire rembourser l'argent que j'ai donné en signant l'acte en question?

R. L'important est de savoir quelle était l'intention des parties. L'acheteur voulait-il acquérir le lot numéro 8 ou le lot numéro 18; et le vendeur avait-il les mêmes prétentions, dans ce cas, l'acte ne peut être considéré comme valide et le vendeur est obligé de faire la rectification et d'en supporter les dommages, s'il y a.

Il n'y a pas de doute que si le lot numéro 18 n'appartient pas au vendeur, l'acheteur est dans une position fort difficile, parce que son acte de vente se trouve enregistré sur un lot que le vendeur ne pouvait transporter; ceci peut amener à l'acheteur une action en radiation d'hypothèque et tous les ennuis et les frais qui s'en suivent.

Si l'erreur est due au notaire, il est évident que ce dernier doit la réparer dans les plus brefs délais, car dans notre opinion, il peut lui-même être tenu responsable des dommages que sa négligence a pu entraîner.

Nous conseillons à notre correspondant de s'enquérir, sans délai, du nom du propriétaire du lot numéro 18, et de régler la question qui l'occupe sans attendre des ennuis peut-être considérables.

La valeur des récoltes de fruits est en hausse

Les chiffres que le Commissaire fédéral des fruits, (M. G. A. McIntosh) a pu fournir dans la conférence qu'il a faite devant la Société de Pomologie et d'arboriculture fruitière de la province de Québec, sont loin d'indiquer que cette industrie marche à sa ruine au Canada. L'étendue consacrée aux fruits a quelque peu diminué dans certaines provinces, il est vrai, mais c'est tout simplement parce que l'ancienne exploitation routinière disparaît et que l'on donne plus d'attention à l'amélioration de la qualité. Les preuves en sont fournies par le Commissaire, lieut. Prince-Edouard. Étendue réduite, valeur de l'augmentation 23.33 pour cent. Nouveau Brunswick, Étendue réduite, augmentation de 81 pour cent dans la récolte de gros fruits, de 106 pour cent dans celle de petits fruits; Nouvelle-Ecosse, augmentation de 156 pour cent dans la valeur de la récolte de gros fruits et de 99 pour cent dans celle de petits fruits; Québec, augmentation de 17.79 pour cent dans la valeur de la récolte de gros fruits et de 12.98 pour cent dans celle des petits fruits; Ontario, dans cette province où l'étendue en fruits a diminué plus que partout ailleurs, la valeur des gros fruits a augmenté de 72 pour cent et celle des petits fruits de 159 pour cent, et dans la Colombie-Britannique où de nouveaux vergers entrent sans cesse en rapport car cette province est la dernière qui se soit mise à la culture des fruits, l'augmentation dans la valeur des gros fruits est de 272 pour cent et dans celle des petits fruits de 299.70 pour cent. En ce qui concerne cette phase de la situation, le Commissaire a posé une maxime dont on fera bien de se pénétrer soigneusement: "Il a dit: "Il en coûte tout aussi cher à l'arboriculteur de produire de pauvres fruits que d'en produire de bons, et les premiers ne donnent pas cette satisfaction que l'on éprouve à avoir des récoltes de bonne qualité et qui ne peut s'exprimer en termes d'argent."

Quel est le cultivateur qui ne pourrait économiser moins de DEUX CEUTS par mois pour avoir le Journal qui lui conyient LE BULLETIN DE LA FERME?

Cultivateurs, producteurs, éleveurs, travailleurs de la terre, lisez et répandez "Le Bulletin de la Ferme" qui s'occupe exclusivement de votre affaire.

Le Culte du Souvenir

La Photographie joue de nos jours un rôle de merveilleux. Pour donner à nos villages le ton d'une certaine souveraineté artistique, pour propager le Souvenir dans nos familles il faut la Photographie. Établir dans nos Villages un lieu de "Possibilités Photographiques" est le But de notre Organisation.

Nous faisons donc un appel aux Citoyens de tous les Villages de nos Campagnes pour les engager à accepter nos Propositions à devenir notre Représentant.

Pour informations, s'adresser à

Arto-Photo
Ancienne-Lorette,
Comté de Québec.

Achetez et vendez par le moyen des petites annonces

OEUF ET VOLAILLES A VENDRE



A VENDRE—Trois incubateurs Gaulin en parfait état ayant servi que pour une incubation, capacité 230 œufs à l'électricité, \$30. chacun, f. a. b. Trois-Rivières, Art. Béland, 516 rue St-Maurice, Trois-Rivières, Qué. 6-8 P.05

A VENDRE—2 canes et un jarz pur Africain provenant d'excellente lignée, ont rapporté le premier prix à deux expositions. S'adresser à S. Blais, East Broughton, P. Q. B-4

A VENDRE—2 incubateurs marque Gaulin, capacité 250 en parfait état. Un de 31.5 et l'autre de 32.5. 2 Rhode Island, 7 Plymouth Rock de race pure avec certificat que les mères ont pondit 210 œufs. S'adresser à la Ferme Avicole Idéale, Ste-Hélène, P. Q. 3-4 P. 27

A VENDRE—Beaux cocheti Rhode Island, R. C. S., record de ponte de la grand-mère et mère 265, 256 sélectionnés au nid à trappe et concours de ponte, \$12, \$10, pour \$6.00 et \$5.00. (œufs pour incubation et poussins d'un jour. Chs. E. Paquet Ferme Avicole, Pont Rouge, P. Q. 7-9 X. 36

COCHETS—Rhode Island pur, superbes \$2, \$4. Canards: Canes et Jarz, coureurs indiens \$2, pièce. Le Procureur, Juvénat des S. S. Anges, B. 4, Berthierville.

COCHETS CHANTECLER, dindons, bronzés, canards de Barbarie blancs (Mureovy) canards Pékin. Inklus timbre pour réponse. Frères du Sacré-Cœur, Arthabaska P. Q. 3-4 P.05

COCHETS PLYMOUTH ROCK barrés et Rhode Island rouges de race pure à \$4.00. Œufs Toulouse mâle ou femelle à \$6.00. Satisfaction garantie ou argent remis. J. E. Fontaine, St-Guillem, Cté Yamaska. 4-5 P.05

COCHETS PLYMOUTH ROCK BARRES, nés en avril, de pondées avec record de 200 à 260 œufs et sélectionnés au nid à trappe. Prix de \$3.00 l'œuf chacun. J. D. Bégin, St-Gérard, Cté Wolfe, P. Qué. 5-3 P.05

ENCORE 26 COCHETS P. R. B. dont je puis disposer. Bons reproducteurs bien barrés, garantis ou argent remis. Ecrire à J. E. Coulombe, Ste-Angèle, Cté Nicolet, P. Q. 8-11 X.05

POULETTES PLYMOUTH ROCK BARRES nées en avril et provenant de pondées de 200 à 260 œufs. Elles pondent depuis novembre. Prix \$3.00 chacune. J. D. Bégin, St-Gérard, Cté Wolfe, P. Qué. 6-9 P.05

POUSSINS Rhode-Island provenant de reproducteurs choisis avec soin et de pondées contrôlées au nid-à-trappe. Ferme du Séminaire St-Victor de Tring, P. Q. P. 05 7-9



Fermes, Fromageries, Beurrieres

A LOUER OU A VENDRE—Boutique de forge au village, avec outillage, engin, machines à bois, maison, grange, centre d'affaires. Eug. Malouin St-Joachim, Shefford, P. Q. B-5

A VENDRE—Fabrique de beurre située dans un bon centre, clientèle certaine, bonne chance, pour prompt acheteur, cause de vente; maladie. S'adresser à "Bulletin de la Ferme" Case 129, Québec. B-5

BEURRIERE COMBINÉE à vendre recevant 10,000 livres de lait et crème par jour. Bon outillage pour fromage; chambre de maturation; chambre froide et glacière sur plan du gouvernement. Pour renseignements s'adresser à A. Dupré St-Ours, Cté Richelieu. 6-8 P.05

BOUTIQUE DE FORGE A VENDRE boutique avec tout l'outillage moderne: maison; bâtiment chaud, grange et hangar. Conditions excellentes. S'adresser à **Boite Postale 545 Joliette** P. Q. B-5 9-13-18

FABRIQUE DE BEURRE à vendre et 50 acres de terrain à 10 arpents de la beurrerie, ainsi que 2 acres situés près de la beurrerie en plus de l'emplacement situé sur la route nationale dans le village de Ste-Marguerite-de-Lingwick. Beurrerie seule ou avec le terrain. Bonne conditions pour un prompt acheteur. Pour plus de renseignements, s'adresser à A. Roberge, Ste-Marguerite-de-Lingwick, Cte. Compton, P. Q. B-6

MAGASIN GENERAL A VENDRE, bon commerce, Causes de vente de santé et maladie. Conditions faciles; seulement que deux magasins. S'adresser à Mme Vve William Lefebvre, Monte Bello, Cté Labelle, P. Q. B-4

MAISON DE BRIQUE de douze appartements, un arpent et demi de terre située à Masson, Qué., et une terre de quatre-vingt-dix acres toute en culture bien bâtie près de Sudbury. S'adresser à Raoul Bonin, Boninville, Ont. 6-3 P.05

TERRE A VENDRE de 100 acres avec maison et grange située sur la route nationale à deux milles de l'Eglise de Laurierville, Conditions faciles s'adresser à M. Delphis Bilodeau, Laurierville, Comté de Saginaw, P. Q. B-4

DIVERS

VOULEZ-VOUS RIRE.—Demandez Oracle du mariage, 10 cents, avec catalogue français; farce monologue, chansons, livres rares, curieux, magie, Edg. Hartman, 4836 Saint-Denis, Montréal, J. A. O.

A VENDRE.—Bouilloire à vapeur, 3 forces, à l'état d'une neuve; injecteur complet. Cause de vente: trop petit pour usage. S'adresser à Cie de Tabac de Terrebonne, Terrebonne, P. Q. 3-4 P.05

CULTIVATEURS.—Un tracteur "Case", 10 cv 18 forces d'engin, en bon ordre avec de l'extra pour \$150.00; le tout pour \$350.00. Dernière annonce, Aimé Voghel, Ste-Madeleine, St-Hyacinthe, P. Q. 4 P.05

CHASSEURS.—Ecrivez-moi pour connaître ma méthode de prendre les renards. O. Sauvé, chasseur Bte 3, Hemmingford, Cté Huntingdon, P. Q. 7-9 P.05

CHASSEURS.—Je prends de 45 à 60 renards par 4 à 5 semaines. Je puis enseigner à tout lecteur de ce journal comment le faire. Ecrivez pour avoir renseignements. W. A. Hadley, Stanstead, Québec. 17-25 P.06

CULIVATEURS.—Un engin Fairbanks en bon ordre, à \$225, avec camion et poule friction. Aussi un semoir à disques a servi trois ans. En bon ordre, \$65.00. S'adresser à Aimé Voghel, Ste-Madeleine, St-Hyacinthe. 4-P.05

FABRICANT DEMANDE POSITION DANS FABRIQUE COMBINÉE.—Un bon fabricant diplômé désire position dans une fabrique combinée si possible. S'adresser immédiatement à Alfred Boulanger, St-François-Xavier-de-Brompton, Cté Richmond, P. Q. B-4

HOMME DEMANDE.—Pour nous représenter dans leur paroisse et conduire notre agent général pour la vente de notre paratonnerre "Security". Un cultivateur ou un agent de machines aratoires de préférence. Security Lightning Rod, Co., Reg., 100 Bième Avenue, Québec. 5-8 P.05

MESDAMES.—Poils et duvets superflus sont enlevés pour toujours par Gypsis, produit importé de Paris. Employé par toutes les actrices. Ecrivez pour notice gratuite avec attestation. French Beauty Products. Dept. R, boîte postale Times Square 184 New-York, U. S. A. 3-5 x 65

ONGUENT pour faire pousser et renforcer les cheveux, nettoie la calvitie, empêche toutes des démangeaisons. Toutes personnes chauves devraient faire l'essai de ce merveilleux remède nouveau et patenté. Prix: \$1.25 la boîte. S'adresser à J. D. Fournier La Patrie, Cté Compton, P. Q. B-7

PLANTEZ DES ARBRES FRUITIERS, d'ornement, petits fruits, rosiers, etc., autour de vos habitations. Plantes rustiques et recommandées pour le nord. Demandez notre liste de prix. Eastern Township Nursery Reg'd., Sherbrooke, P. Q. 9 x 05

TABAC CANADIEN en feuilles et cigares au plus bas prix possible. Demandez nos liste de prix. Échantillon envoyé sur réception de 10 cents. J.-A. Pilon, St-Roch-l'Achigan, Cté l'Assomption, Québec. 3-4 P.05

UN FABRICANT de beurre et de fromage et de crème à la glace avec diplôme de fabricant et d'expert-essayeur de lait, 15 ans d'expérience pouvant aussi prendre charge d'une crèmerie de ville, parlant les deux langues et pouvant fournir d'excellentes références demande position pour 1926. Adresses Case Postale 69, Theford-Ouest, P. Q. B-5



ANIMAUX A VENDRE

125 PAGES IMPRIMÉES.—L'élevage du renard. Méthodes garanties pour tondre les pièces préparées les apparets pour le castor, renard, martre, loutre, vison, etc. 50c chez Jos. Bélandier, 120 Richelieu, Québec. 8X05

A VENDRE un couple de très beaux Raccoon vivants et en bonne condition. S'adresser à S. Blais, East Broughton, P. Q. B-4

A VENDRE 3 taureaux Ayrshire 10 noirs, troupeau accredité et contrôlé; verrats Yorkshire nés 14 août, une portée nés 7 janvier, tous enregistrés. S'adresser à Athanase Bergeron, Ste-Sophie, Cté Mégantic, P. Q. B-4

A VENDRE un superbe cheval reproducteur "percureon" enregistré, couleur noir, âgé de neuf ans, pesant 1,800 livres. Cheval parfait vendu à un Syndicat ou particulier. S'adresser à T. Gendreau, boulanger, East Broughton Station, P. Q. 6-7 P. 6;

Recommandation superflue. L'Artiste.—Attention à cette toile. Elle n'est pas sèche. Le commissionnaire.—Oh! ça ne fait rien. J'ai ma vieille veste.

Opportunisme. La Cliente.—Je voudrais une robe de tout dernier modèle. Le Couturier.—Si madame veut bien s'asseoir un instant, la mode est en train de changer.

LA LOI Consultation légale

Avis important.—Nos priés de tenir compte des né peuvent bénéficier de renseignements par lots et ces lots pendant est abonné; 20 (in); 30 Nos avocats conseilaires, usuelles, concerner cas extraordinaires, ou qu entre le correspondant et médiata, par lettre, nos av

PROMESSE DE VENTE.—Q. Dans une corporation municipale de cultivateurs il y a plusieurs subdivisées par lots et ces lots de fait par mois Je désire propriétaire après avoir payés mes ont le droit de voter aux pales, même si ces ventes ou b ne sont pas enregistrées, au b ment du comté?

R. Il faut bien distinguer s'il ou d'une promesse de vente; a acheté et que le propriétaire a messe de vente seulement, il ne comme propriétaire, tant qu'il acte définitif et par conséquent comme électeur municipal à titre mais ce même individu peut être pal à titre d'occupant lorsque de son terrain est d'au moins \$2

En d'autres termes, l'occup de vote, lorsqu'il paye chaque vignes piastres sur sa propriété.

Mais si un individu a acheté une valeur réelle d'au moins cinqu droit de vote comme propriétaire s'il est entré sur le rôle d'évaluation.

Lorsque son rôle n'est pas en yens que ce fait ne pourrait emp "d'être inscrit au rôle d'é dition qu'il soit en mesure d'é terrain ou son immeuble est d par l'article 243 du Code mun y avoir doute sur ce point.

Voici d'ailleurs ce que dit ce correspondant pourra voir à s' entre autres, très catégorique, a vent être entrées sur le rôle d' fait, devenir électeurs dans la m pour les résumer, les propriétai et les occupants, lorsque la vale bles, le montant de leur locati quel qu'ils payent soit suffisan les exigences de la loi.

ARTICLE 243 C. M.—"Est tel a droit de voter à l'électio conseiliers locaux et d'execer "prix ilges spécifiés aux me et "bons au présent code, sujet "l'article 753, tout individu q "ment d'exercer tels droits et "ditions suivantes:

"1. Etre sujet de Sa Majesté "2. Etre du sexe masculin, "3. Posséder dans la municipi "est exoré leur droit d'électeur "

"nom et pour le profit de sa "appert au titre d'évaluation "comme propriétaire, un terrain "d'au moins cinquante piastre "certain résidant à ferme ou à "occupant à un titre quelconqu "valeur annuelle d'au moins "

"dans les municipalités du co "situées à l'est de la rivière Be "à titre de propriétaire, de locata "un terrain d'une valeur quelco "4. Etre inscrit comme pro "locataire ou comme occupant, "l'union en vigueur dans la mu

DROIT D'ELECTEUR.—(R Q. Lorsqu'il existe un club e et que toutes les personnes qu enregistrées comme co-proprié valuation est-ce que tous ses droit de voter aux élections munici

R. Il n'est pas question que aient le droit de voter, tous far bert le code municipal à l' que les qualités qui fon poul ou non exercer son droit d'

Un paragraphe 3 de l'article 2 cial la loi paraît indiquer qu' son nom ou au nom et pour le "un terrain d'une valeur déterm être entré sur le rôle d'évaluati me, mais il n'est pas question d' taires, c'est-à-dire ceux qui possè avec d'autres, possédant le droi

Bien plus, la jurisprudence pa sur ce point qu'un co-propriétaire que le droit d'électeur que s'il n' nation séparée de la partie qu' "Voici en effet ce qui a été déci dans une cause de Ferreault

ESSEYE
MURIN
POUR LES
YEUX

IRRITEES PAR Soleil, le Vent, la Poussière.

Ayez constamment les yeux en santé, en employant MU Les animaux souffrent de l'être humain y en ploies MU pour les Chevaux, Vaches, Ene et autres Animaux.

Recommandé et vendu par praticiens et les opticiens. Ecriv notre brochure sur les soins yeux à

MURINE EYE REME
9 East Ohio St., Chic